

La galerie-boutique est **dédiée aux arts imprimés** et réservée aux artistes membres de l'organisme. Nous privilégions un fonctionnement collaboratif entre les artistes représenté.es, en misant sur la participation bénévole d'une majorité d'artistes pour assurer les heures d'ouverture.

L'aménagement de l'espace, la gestion administrative, l'accrochage et la mise en marché sont pris en charge par des coordonnatrices bénévoles de l'organisme.

Nous souhaitons ainsi reverser une plus grande part des ventes aux artistes, mais aussi créer un lieu de rencontre entre la communauté artistique et le grand public.

Échéancier pour l'appel de dossier

- Clôture de l'appel : **30 mars 2025**
- Réponse par courriel du comité de sélection : 14 avril 2025
- Si sélectionné.e, livraison à prévoir début juin

Dates et horaires d'ouverture

- Ouverture : mardi 24 juin avec un événement de lancement de saison
- Fermeture : samedi 11 octobre
- Horaire : mardi au samedi, 10h à 18h

Types d'œuvres et produits acceptés

- **Arts imprimés traditionnels** : sérigraphie, linogravure, cyanotype, anthotype, photographie argentique, etc.
- **Arts imprimés numériques** (photographie, illustration numérique et reproductions) : œuvres imprimées de **qualité muséale** (qualité d'archivage). Il est recommandé d'indiquer le type de papier et d'impression.
- **Fanzines**
- **Textiles** : exclusivement les produits **imprimés à la main** sont acceptés. Le surcyclage ("upcycling") est accepté et encouragé!
- **Papeterie** (cartes, carnets, etc.) : doit être **dérivée d'une œuvre se qualifiant dans les critères précédents**. L'espace dédié aux produits dérivés pourrait être limité à 1/3 de votre espace total.

Présentation des œuvres et produits

Ces informations ne sont pas demandées avec votre candidature mais veuillez en prendre connaissance pour vous assurer que vos œuvres et/ou produits répondent bien aux exigences.

Œuvres à accrocher

- AAT se charge des cartels, mais chaque artiste doit fournir pour chaque œuvre une liste comprenant :
 - **Titre** (ou “Sans titre”)
 - **Nom d’artiste**
 - **Dimensions**
 - **Médium(s) et/ou type de papier/d'impression**
 - **Prix**
- L'accrochage se fait sur un système de rails et câbles, et les crochets pourraient être visibles selon le type d'accroche du cadre. Privilégiez un fil de métal plutôt qu'une “griffe”.

Œuvres emballées et autres produits

- Les ventes étant effectuées par des bénévoles en alternance, **chaque produit doit être étiqueté** clairement pour éviter le risque d'erreur à la caisse avec :
 - **Le nom de l'artiste**
 - **Le prix**
 - **Le format** si pertinent (ex si un même item en plusieurs formats : 8x10 po / 11x14 po). Il est recommandé d'avoir un prix identique pour un même item de même format. (ex : Affiche 8x10 peu importe l'image, Photographie argentique 12x12 peu importe la photo, Petit carnet peu importe le modèle)
- Les **cartes postales** ne nécessitent pas d'étiquettes mais le **nom de l'artiste** doit être facilement identifiable (signature ou au verso).
- Les **œuvres papier** doivent être emballées avec un **support au moins semi-rigide** pour assurer leur tenue et mise en valeur. Gardez à l'esprit qu'elles seront dans des présentoirs verticaux et ne doivent pas s'affaisser.
- Si vous avez des **présentoirs**, merci de fournir des photos afin qu'on vérifie si nos surfaces permettent de les accueillir.

Espace par artiste

- Pour les **œuvres encadrées et les œuvres papier emballées**, les artistes bénéficieront d'un espace mural, incluant câbles et cimaises, de 2 à 3 pi de large par 6 pi de haut. Nous misons sur une présentation partagée et dynamique pour mettre en valeur la diversité des arts imprimés et la dimension collective de l'organisme.
- **Les fanzines, la papeterie et les produits textiles** seront répartis équitablement sur nos autres présentoirs, des tablettes murales de 12 po de profondeur et un îlot central. Nous disposerons aussi d'un présentoir partagé pour les vêtements.

Conditions de participation

- AAT se réserve le droit de refuser des œuvres et produits à la livraison si les conditions de présentation et de qualité ne sont pas respectées.
- La sélection d'un.e artiste une année ne garantit pas sa sélection les années suivantes.

Pour une commission à 15% AAT / 85% artiste

- **6 journées de bénévolat**, à choisir entre le 25 juin et le 10 octobre (sauf dimanches et lundis - boutique fermée). Les journées peuvent être successives ou ponctuelles. N'ayez pas peur, nous avons un cahier de procédures pas à pas, c'est très simple et notre 1^{er} saison a été un succès pour tous.tes nos bénévoles!!
- Si vous êtes sélectionné.e, nous vous demanderons de fournir avant le 28 avril 12 dates potentielles pour faciliter la mise en place de l'horaire, et le calendrier final vous sera envoyé d'ici le 16 mai.
- Si l'artiste effectue moins de 6 journées, la commission passe à 30 %.
- Un groupe Facebook sera disponible pour l'échange de journées de présence.
- Un minimum de 13 artistes bénévoles est nécessaire pour assurer la saison, si nous avons plus de bénévoles nous réduirons équitablement le nombre de journée/artiste!

Pour une commission à 30% AAT / 70% artiste

- Pas d'exigence de bénévolat. Notez cependant qu'un minimum de 13 artistes bénévoles 6 jours chacun.e est nécessaire pour assurer la saison (78 jours) donc les candidat.es répondant à l'exigence de bénévolat pourraient être privilégié.es lors de la sélection.

Il vous est aussi possible d'offrir quelques journées de bénévolat pour participer au projet collectif et rencontrer la clientèle, "gratuitement" ou en échange de temps d'utilisation d'atelier (équipements de sérigraphie, d'insolation UV et de coupe), vous pouvez mentionner votre intérêt dans votre courriel de candidature.

Gestion de l'inventaire

- L'artiste n'a pas l'obligation de renouveler son inventaire pendant la saison mais en est responsable, et peut demander un rapport de ventes à AAT en cours de saison à cet effet. Un backstore est disponible pour un surplus raisonnable.
- Tout ajout ou renouvellement d'inventaire en cours de saison devra être validé par la responsable de la boutique avant la mise en vente.

Assurance des œuvres et produits

- Les assurances des œuvres et produits sont sous la responsabilité de l'artiste. AAT dispose d'une assurance responsabilité civile pour la clientèle et les bénévoles.

Documents à envoyer à ateliers.atravers@gmail.com avant le 30 mars 2025

- Courte biographie et/ou démarche artistique (CV artistique optionnel, nous souhaitons favoriser l'accessibilité et la relève) ;
- Photos, dimensions et quantités (approximatives) des œuvres et des produits que vous aimeriez vendre ;
- Disponibilité ou non pour 6 journées de bénévolat entre le 24 juin et le 11 octobre

Nous sommes impatient.es de découvrir vos propositions et de partager cette deuxième saison avec vous !

Critères de sélection des exposant.es

- Pratique ou intérêt démontré pour les arts imprimés dans la démarche artistique ;
- Qualité des œuvres et/ou produits proposés ;
- Priorité sera donnée aux artistes gaspésien.nes si nous avons trop de candidatures potentielles pour l'espace disponible.

N'hésitez pas à déposer votre candidature même pour une quantité minimale d'œuvres / produits, nous souhaitons favoriser l'expérimentation et la relève!

Si vous êtes sélectionné.e, nous vous demanderons :

- De payer l'adhésion annuelle membre À Travers (si vous ne l'êtes pas déjà) de 30\$ +tx
- Une courte biographie et/ou démarche artistique de 200 mots max au total
- Une photo de vous et/ou une photo représentant votre pratique
- Si vous optez pour le bénévolat, 12 dates de disponibilité (6 préférées, 6 secondaires)
- De remplir le fichier Exel d'inventaire que nous vous enverrons
- De livrer votre inventaire encadré / emballé et étiqueté adéquatement dans la 1e quinzaine de juin (dates à préciser)

Autre offre pour les artistes : Médiation culturelle dans l'Espace Turquoise

Vous souhaitez donner des ateliers, organiser un pop-up, faire une création en public (toujours en arts imprimés)? C'est possible, que vous soyez présenté.e en boutique ou non, tant que vous êtes membre!

Nous réservons une pièce adjacente à la boutique pour ces activités, avec sofa, table(s), chaises, projecteur, écran. Les activités doivent se tenir pendant les heures d'ouverture de la boutique.

Contactez-nous pour plus d'infos à ateliers.atravers@gmail.com